

# HORS-LA-LOI PAR MILLIERS?

**DRESSAGE** Les propriétaires de chiens ont jusqu'au 1er septembre pour suivre une formation pratique. Sinon, gare à l'amende!

Les amendes et remises à l'ordre risquent de pleuvoir dès le 1er septembre prochain sur les propriétaires de chiens. En effet, nombreux sont les Romands qui n'ont pas encore effectué leur formation pratique, désormais obligatoire lorsqu'on possède un chien.

Pour rappel, toute personne qui a pris un animal entre le 1er septembre 2008 et fin août 2009 doit avoir suivi quatre heures de cours pratiques d'ici à la date fatidique. Ceux qui n'ont jamais eu d'ami à quatre pattes doivent en outre ajouter deux heures de théorie. Une formation qui revient à quelque 200 francs.

Selon l'Office vétérinaire fédéral, 10 000 personnes ne s'étaient pas encore annoncées auprès des éducateurs agréés, selon un pointage effectué en avril. A Genève, qui compte en moyenne 1200

nouveaux chiens par année, le vétérinaire cantonal estime que seules 750 personnes se sont déjà acquittées de leur obligation. Vaud table sur un millier de propriétaires qui ne seront pas en conformité en septembre. Et Fribourg rappelle que 400 cas ont encore un mois et demi pour se mettre à jour. Les autres cantons romands n'ont pas fait de pointage à ce jour.

## INCOMPRÉHENSION

Mauvaise volonté de la part des propriétaires? Selon les éducateurs canins contactés, il s'agit surtout d'incompréhension. «Les gens ne sont pas du tout au courant, ils mélangent toutes ces nouvelles lois», explique-t-on unanimement. Ce à quoi les offices vétérinaires rappellent avoir envoyé des



**OBLIGATOIRE** D'après les offices vétérinaires cantonaux, il y a assez de formateurs agréés pour contenter tous les maîtres et leurs chiens d'ici à septembre.

Eric Bernier

courriers aux personnes concernées. Quant aux sanctions, elles sont prévues. A Genève, ce sera «un rappel avec un émoulement d'un minimum de 200 francs», explique Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal. Ailleurs, il faut aussi s'attendre à des sanctions, notamment des dénonciations auprès du préfet. Trop tard? Que nenni, tous les

offices vétérinaires cantonaux sont unanimes: il y a bien assez de formateurs agréés pour contenter tout le monde d'ici à septembre. ■

Muriel Jarp